

COMMUNE D'ALERIA (Haute-Corse)
SELURL Marie Anne PIERI
Notaire de la république – Officier Public
Résidence TADDEI Bastien BP 37
20270 ALERIA
Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.
Email : marie-anne.pieri@notaires.fr
Site Internet: www.pieri-aleria.notaires.fr
AVIS DE TITRE DE PROPRIETE
DATE DE L'ACTE : 4 décembre 2019

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription :

Monsieur Jean Baptiste ROGNONI, époux de Madame Marie Agnès RISTORI, en son vivant demeurant à BASTIA (20200) 21 bis rue César Campinchi.
Né à VENACO (20231), le 2 janvier 1913.
De nationalité française.
Décédé à BASTIA (20600), le 28 novembre 1983.

Désignation des Biens :

COMMUNE D'ALERIA (2B),

Diverses parcelles de terre cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
AC	117	PIAZZOLI	00 ha 24 a 40 ca
AC	119	PIAZZOLI	00 ha 77 a 20 ca
AC	122	ROTTANI	00 ha 02 a 05 ca
AC	127	ROTTANI	00 ha 07 a 30 ca
AC	128	ROTTANI	00 ha 17 a 02 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Marie-Anne PIERI
Notaire de la république -
Officier Public